



Département de seine et marne  
Canton de Serris  
Mairie de CrécY la Chapelle

## DECISION MUNICIPALE N°43/2024

### **OBJET : CONTRAT DE TELEALARME DE L'ASCENSEUR DE L'ECOLE EAU VIVE**

La Maire de CrécY la Chapelle,

**VU** le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-22 et L. 2122-23,

**VU** la délibération n°11/2023 du 13 mars 2023 portant délégation du conseil municipal au Maire dans le cadre des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales, et ce pour la durée du mandat,

**CONSIDERANT** la nécessité de contracter un abonnement pour la téléalarme de l'ascenseur de l'école Eau Vive située 1 rue de la Chapelle à CrécY-la-Chapelle.

**CONSIDERANT** la proposition de la société OTIS,

### **DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : de signer un contrat pour un abonnement pour la téléalarme de l'ascenseur de l'école Eau Vive avec la société OTIS sise 1 rue Maurice Hollande 51100 Reims.

**Article 2<sup>ème</sup>** : Le contrat est conclu à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024 et le début de la facturation à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025. Le service de maintenance connectée est résiliable à tout moment moyennant un préavis de 1 mois.

**Article 3<sup>ème</sup>** : Le coût de la prestation est fixé à 10.90 € HT par mois pour un ascenseur. Les conditions de règlement sont indiqués dans le contrat OP-001655492 du 25 juillet 2024.

**Article 4<sup>ème</sup>** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'état.

Fait à CrécY la Chapelle, le 12 août 2024



Pour la Maire empêchée et par  
délégation temporaire,

L'adjoint au Maire suppléant  
Lucien GUENEZAN

Accusé de réception en préfecture  
077-217781424-20240812-43-2024-AI  
Date de télétransmission : 03/09/2024  
Date de réception préfecture : 03/09/2024

Accusé de réception en préfecture  
077-217701424-20240812-43-2024-AI  
Date de télétransmission : 03/09/2024  
Date de réception préfecture : 03/09/2024



# OTIS

MAIRIE  
3 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE  
CRECY LA CHAPELLE 77580



# Votre contrat de maintenance connectée

25/07/2024 OP-001655492  
Validité : 2 mois

**Signature Service**

Le Service est notre signature

 **Signature  
Service**

Accès de réception en préfecture  
077-217701424-20940812-43-2024-AI  
Date de télétransmission : 03/09/2024  
Date de réception préfecture : 03/09/2024





## Connect®

Entre la société Otis	Et le Client
Adresse Agence Champagne-Ardennes 1 bis rue Maurice Hollande Tel. 03 26 85 72 10  Nom de votre correspondant : Franck Picco [REDACTED]	MAIRIE - N° SIREN 21770142400012  Adresse 3 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE CRECY LA CHAPELLE 77580

Service de maintenance connectée souscrit en complément du contrat de maintenance OTIS n° : OP-001655492

Service de maintenance connectée souscrit : Service Otis Connect®

Numéro(s) d'appareils : XX691

Interlocuteur : SABRINA DESPIERRE

Fonction : Board Member

Email : [REDACTED]

Date d'effet des prestations : 01/09/2024 - **DEBUT DE LA FACTURATION LE 01/01/2025**

Durée : le service de maintenance connectée est résiliable à tout moment moyennant un préavis de 1 mois.

Conditions de règlement	Prix mensuel
Périodicité de facturation : Trimestriel échu	Par appareil HT : 10,9 Euros HT
Mode de règlement : Virement bancaire	Nombre d'appareils : 1
Délai de règlement : 30 jours	Total HT : 10,9 Euros HT
	TTC (TVA 20%) : 13,08 Euros

\* Le taux de TVA de 20% constitue le taux de droit commun. Ce taux est porté à titre indicatif. Il peut être réduit si les conditions légales et réglementaires sont remplies. La TVA étant collectée pour le compte du trésor public, le taux de TVA indiqué ne saurait lier la société Otis en cas de modification législative, réglementaire ou de remise en cause ultérieure du taux par l'administration fiscale. Ainsi, toute modification ou régularisation ultérieure relative à la TVA (taux ou régime applicable) entrainera le réajustement de la TVA facturée au client et consécutivement le réajustement du prix de vente TTC dû par le client.

Par ma signature, je reconnais avoir pris connaissance des Conditions Générales Options de Connectivité \_Version OTIS202010 (2 pages) et les accepter dans toute leur teneur et autorise Otis à extraire et à utiliser les données techniques permettant l'exécution des services de maintenance connectée.

Date de l'offre 25/07/2024

Offre valable 3 mois

OTIS : Franck Picco  
Ingénieur Commercial

Signature  
**OTIS**  
 Agence de REIMS  
 1 bis rue Maurice Hollande  
 51100 REIMS  
 Tél. : 03.26.85.72.10  
 Fax : 03.26.85.72.28



Client : ~~SABRINA DESPIERRE~~

Date : 12 août 2024

Signature et cachet

Pour la Maire empêchée et par  
 délégation temporaire,  
 L'adjoint au Maire suppléant  
 Lucien GUENEZAN.

2

Accusé de réception en préfecture  
 077-217701424-20240812-43-2024-AI  
 Date de télétransmission : 03/09/2024  
 Date de réception préfecture : 03/09/2024



La téléalarme ou la télésurveillance de votre ascenseur est traditionnellement reliée à une ligne téléphonique analogique. Otis vous propose un service simplifié de gestion de la ligne téléphonique sans fil et des communications du système de téléalarme ou de télésurveillance présent sur votre ascenseur.

### **Suppression des lignes téléphoniques fixes, les communications passent par GSM.**

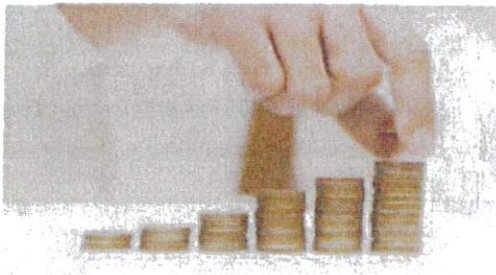
La fonction téléalarme ou télésurveillance ne change pas. Vous êtes bien reliés 24h/24 et 7j/7 à notre centre d'appel OTIS LINE®.



### **Tranquillité d'esprit**

Otis assure la mise en place et le suivi de l'abonnement téléphonique.

- o Vous n'avez plus de câble à installer et de demande de ligne à effectuer
- o Vous n'avez plus à votre charge la gestion administrative des lignes et des factures
- o Votre ligne ne sera plus coupée pour des raisons administratives



### **Economie réelle et mesurée**

L'abonnement et les communications sont gérés pour un prix forfaitaire, clair, et attractif (environ 60% d'économie par rapport à la facture d'une ligne filaire). Vos factures sont sans surprise et ne dépendent plus de la consommation téléphonique.

Pour bénéficier du service CONNECT®, votre ascenseur doit être équipé d'un module GSM. 2 cas de figure :

- 1 Votre module GSM est déjà compatible : Votre ascenseur est déjà éligible au Service CONNECT®
- 2 Vous avez un module GSM mais il n'est pas compatible ou vous n'avez pas de module GSM : Otis vous propose un module GSM vous permettant de bénéficier du Service CONNECT®

Accusé de réception en préfecture  
077-217701424-20240812-43-2024-AI  
Date de télétransmission : 03/09/2024  
Date de réception préfecture : 03/09/2024